

Travaux de rénovation énergétique : les aides en 2022

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Montigny-Sur-Canne ?

- **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €..
- **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).
- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.
- **MaPrimeRenov Sérénité** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.

Les aides à la rénovation énergétique portent essentiellement sur les travaux suivants :

- Chauffe-eau thermodynamique.
- Isolation : combles, plancher et murs (intérieurs et extérieurs).
- Système de chauffage (pompe à chaleur, chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés, et [poêle à granulés de bois](#)).

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des [entreprises labellisées RGE](#) (reconnues garantes pour l'environnement).

Des [aides locales](#) existent également pour vos travaux.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'[ADEME](#), d'Hello Watt ou de

France Renov.